

La lettre du Registre Aquitain du Mésothéliome

Le Laboratoire Santé Travail Environnement (LSTE E.A. 3672), sous la responsabilité du P^r Patrick BROCHARD, de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped), enregistre **tous les cas de mésothéliome pleural diagnostiqués depuis 1998 et résidant en Aquitaine** au moment du diagnostic. Le Registre aquitain du mésothéliome (Ram) s'intègre dans le Programme national de surveillance du mésothéliome (PNSM), coordonné par le Département santé travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Sa participation active au PNSM mobilise l'ensemble des praticiens et structures impliqués dans la prise en charge diagnostique, thérapeutique et médico-administrative de ce cancer. Il a obtenu un accord CNIL (Comité national de l'informatique et des libertés) n°900045 et la demande de renouvellement de qualification multicentrique par le Comité national des registres (CNR) est en cours.

FONCTIONNEMENT

- Le signalé des cas se fait principalement par les anatomopathologistes et par les cliniciens. La procédure de validation est assurée par le groupe "Mésopath" (collège français des anatomopathologistes spécialistes du mésothéliome) autour du P^r Françoise GALATEAU-SALLE au CHU de Caen ; en cas d'incertitude une expertise clinique (portant principalement sur des éléments radiologiques) est réalisée au sein du service du P^r Philippe ASTOUL à Marseille.
- Après avis du médecin généraliste, le LSTE réalise, dans le cadre du PNSM, une enquête étiologique auprès du patient ou d'un proche en cas de décès. Le questionnaire est ensuite expertisé pour détecter une éventuelle exposition à l'amiante.
- L'exhaustivité de l'enregistrement des cas est contrôlée annuellement auprès des anatomopathologistes, des cliniciens, des Départements d'informatique médicale (Dim) des établissements MCO (médecine chirurgie obstétrique) publics et privés ainsi qu'àuprès de la CPAM et autres caisses. Dès 2006, le contrôle s'appuiera aussi sur le recueil de données du registre général des cancers de gironde, actuellement en cours de mise en place au sein de l'Isped.
- Les anatomopathologistes des départements limitrophes sont aussi consultés afin de repérer les quelques patients pour lesquels le diagnostic aurait pu se faire hors Aquitaine.

CARACTERISTIQUES GENERALES (1998-2004)

Enregistrement des cas

- 256 cas inclus.
- 9 cas exclus par expertise "Mésopath".
- 5 cas exclus par expertise clinique.
- 81% de mésothéliome de type épithélioïde.
- 65% diagnostiqués par thoracoscopie.
- 50% de pleurésie comme signe évocateur.

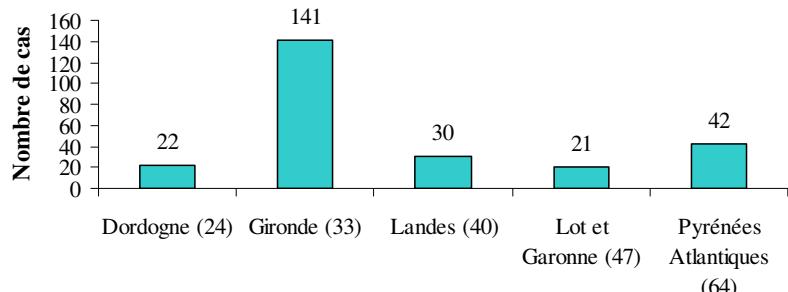
Enquête étiologique

- 79% d'hommes.
- Age moyen : 70 ans (min – max = 42 – 93).
- 147 (57%) cas enquêtés vivants.
- 90% des hommes exposés professionnellement à l'amiante .
- 34% des femmes exposées professionnellement à l'amiante .

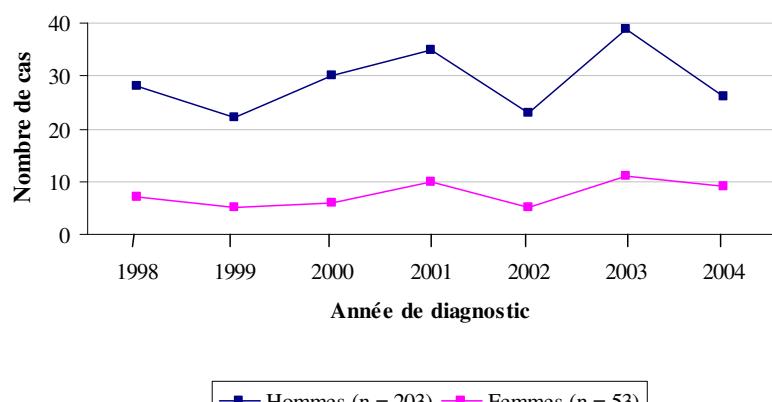
Reconnaissance en maladie professionnelle

- 86% des cas qui en font la demande, sont reconnus maladie professionnelle auprès de la CPAM.

Répartition des cas de mésothéliome par département



Evolution du nombre de cas de mésothéliome



INFORMATIONS DIVERSES

♦ **PROTOCOLE DE SURVEILLANCE MEDICALE DES SUJETS AYANT ETE EXPOSES A L'AMIANTE**

Les maladies professionnelles liées à l'amiante (fibroses et cancers du poumon et de la plèvre notamment) sont des maladies tardives qui peuvent n'apparaître qu'après le départ en retraite. Tant qu'un individu (exposé ou anciennement exposé) est salarié, une surveillance médicale est assurée par les services de santé au travail. Lorsqu'il devient retraité ou chômeur, et qu'il a été exposé à l'amiante, il peut bénéficier d'une surveillance médicale périodique (dite surveillance post-professionnelle ou SPP) prise en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie sur un budget spécifique (le fonds d'action sanitaire et sociale). Cette surveillance post-professionnelle est également prévue au décours d'exposition à d'autres cancérogènes du milieu professionnel [décrets n°93-644 et D 461-23 et D 461-25].

Le dispositif réglementaire, mis en place dès 1995, fait du médecin traitant (généraliste ou pneumologue) le pivot de cette surveillance médicale. Concrètement, lorsqu'un patient peut bénéficier de cette surveillance, il suffit de l'orienter vers sa caisse primaire d'assurance maladie pour faire une demande de suivi post professionnel.

Ce dispositif réglementaire est applicable au niveau national et s'applique actuellement à toutes les régions.

Une étude expérimentale incluant l'Aquitaine est actuellement en cours pour évaluer les méthodes (TDM) et les circuits de ce dépistage.

♦ **SUIVI MEDICAL DES ARTISANS RETRAITES QUI ONT ETE EXPOSES A L'AMIANTE**

La Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes (Canam) en partenariat avec l'Institut de veille sanitaire (InVS) vous informe de la mise en place, depuis septembre 2005, en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes d'un suivi médical des artisans récemment retraités qui ont été exposés à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle.

Ce suivi, intitulé ESPRI (Epidémiologie et Surveillance des Professions Indépendantes), est indépendant de celui proposé par le Régime général déjà mis en place en Aquitaine. Ainsi, les artisans ayant été exposés à l'amiante pourront bénéficier d'un bilan médical gratuit auprès du médecin de leur choix comprenant notamment la réalisation d'un scanner thoracique.

Sachez que l'évaluation des expositions professionnelles à l'amiante sera réalisée par le **service de consultations de pathologies professionnelles de l'hôpital Pellegrin à Bordeaux**, que vous pourrez par ailleurs solliciter pour toute information ou avis sur la relecture des scanners thoraciques réalisés.

♦ **INFORMATION PATIENT**

Fond d'indemnisation des victimes de l'amiante : Fiva (www.fiva.fr)

Les patients atteints d'un mésothéliome peuvent obtenir auprès du Fiva une réparation intégrale de leur préjudice. Pour ceux qui bénéficient déjà d'une reconnaissance en maladie professionnelle, un complément d'indemnisation peut être obtenu..

A ce jour, 63 % des demandes effectuées au Fiva concernent des plaques pleurales ou des épaississements pleuraux, 24 % des cancers (11,7 % mésothéliome, 11,4 % cancer broncho-pulmonaire). Par ailleurs, 2,8 % des demandes concernent des patients domiciliés en Aquitaine.

Communication des informations médicales

Les nouvelles dispositions de la CNIL en matière d'information au patient, demandent au médecin traitant (spécialiste ou généraliste) d'informer le malade sur le fait que des éléments de son dossier médical peuvent être communiqués à des registres de cancers dans un but statistique et épidémiologique ; la confidentialité des données est donc respectée.

♦ **PERSPECTIVES**

Vers les pleurésies des personnes âgées

Certaines pleurésies non étiquetées initialement peuvent être des cancers de la plèvre. Cette situation peut se rencontrer d'autant plus que le sujet est âgé (augmentation de l'incidence du cancer avec l'âge ; absence d'examens diagnostiques invasifs chez les sujets âgés). C'est pourquoi une étude complémentaire auprès des sujets de plus de 70 ans se met en place.

Vers les femmes

La proportion de femmes atteintes de mésothéliome et exposées professionnellement à l'amiante est de 34%, tandis qu'elle représente 90% chez les hommes. C'est la raison pour laquelle une étude cas-témoins ciblée sur la population féminine va se mettre en place afin d'explorer les autres diagnostics étiologiques.

RAPPEL DE LA PROCEDURE DE SIGNALEMENT DES CAS DE MESOTHELIOME PLEURAL

Quels sont les cas à signaler ?

- ✓ sujets domiciliés en Aquitaine (départements : 24 - 33 - 40 - 47 - 64)
- ✓ diagnostic évoqué de tumeur primitive de la plèvre (le plus souvent mésothéliome pleural)

A qui faut-il les signaler ?

Pour les **cliniciens** en contactant :

Madame Hélène BERRON
Registre aquitain du mésothéliome (Ram)
Laboratoire santé travail environnement (LSTE)
Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped)
146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05.57.57.14.30 - Fax : 05.57.57.16.98
helene.berron@ispesu-bordeaux2.fr

Pour les **anatomopathologistes** en envoyant :
un bloc ou 10 lames banches à :

D^r Hugues BEGUERET
Service du P^r De MASCAREL
Laboratoire d'Anatomie et Cytologie Pathologiques
Hôpital du Haut-Lévêque
Avenue de Magellan - 33604 Pessac Cedex
Tél. : 05.57.65.64.75 - Fax : 05.57.65.63.72